



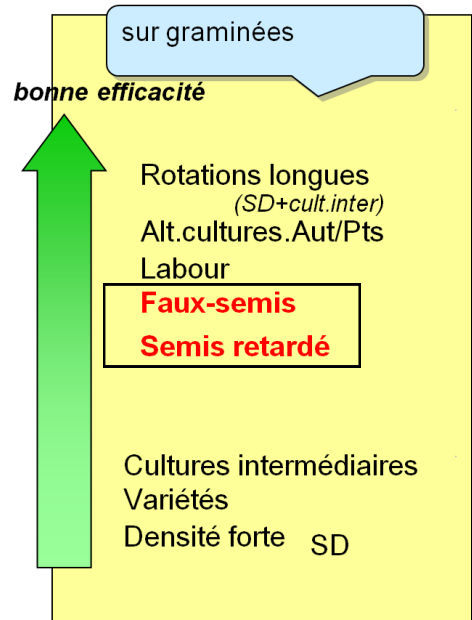
Décalage date de semis des Céréales, une aide au désherbage

L'efficacité des désherbages des céréales a été irrégulière lors de cette campagne.

L'érosion de l'efficacité et parfois les premières résistances aux sulfonylurées observées nécessitent d'adapter ses pratiques agronomiques pour préserver la qualité de l'eau et conserver les molécules herbicides.

Parmi les solutions relativement faciles à mettre œuvre, surtout en sols superficiels, il y a le **décalage de la date de semis**, moins exigeante que l'allongement de la rotation introduisant des cultures de printemps.

Cela permet de réduire le stock des adventices levant de façon préférentielle à partir de fin septembre, date classique des semis, tels vulpins, bromes stériles, mais aussi certaines dicotylédones.

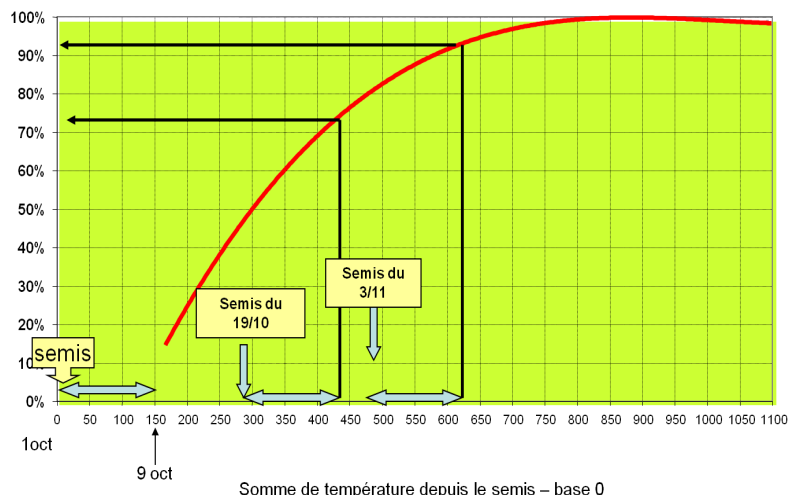


Exemple du retard de la date de semis en céréales d'automne sur les levées de vulpins :

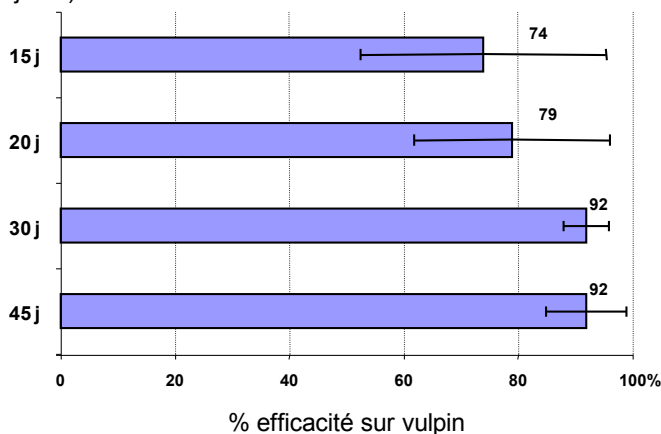
Le report de date de semis du blé permet d'éviter le pic de levée du vulpin.

Comme l'indique la cinétique de levée du vulpin ci-contre (source Arvalis), ce dernier a levé entre 70 et 90 % fin octobre.

Un faux semis réalisé mi-septembre permet de faire lever le maximum de vulpins et de les détruire avant un semis retardé de la culture.



Ecart de date de semis (en jours)

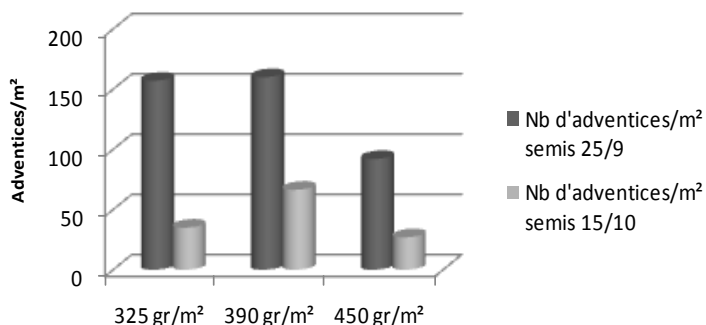


Plus le semis est tardif et plus une proportion importante de vulpins aura été éliminée.

Une décalage de la date de semis mi-octobre permet, sur la région en fonction des années, une réduction de 50 à plus de 90 % de vulpins (Résultats sources Arvalis- CDA).

Cette technique se révèle aussi efficace sur cette adventice car ses graines ont une faible durée de vie et celles non levées dans la culture auront peu de chance de germer par la suite.

Différence du nombre d'adventices/m² en fonction de la date et de la densité de semis : comptage d'automne



Des efficacités variables sur adventices :

De pas d'effet pour les très fortes infestations (> 200 vulpins / m²) à très bonne comme dans l'essai 2008-2009 CDA 54 ci-contre.

On remarque par ailleurs que l'augmentation de la densité ne permet pas d'obtenir un effet systématique sur le nombre d'adventices.

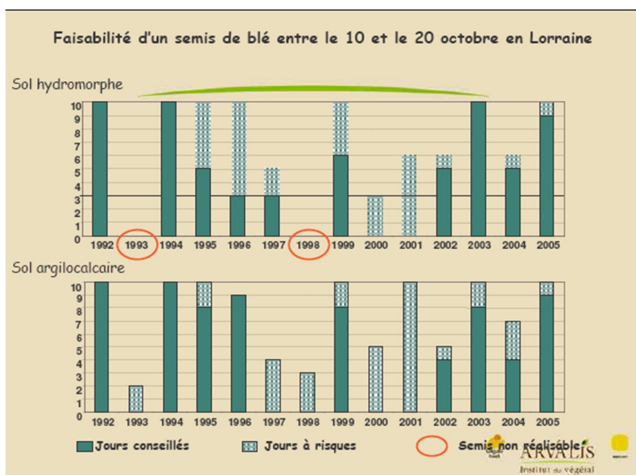
Vecteurs de maladies des céréales



Semer plus tard permet également de réduire les attaques de pucerons et cicadelles.

Des limites existent toutefois...

Le nombre de jours disponibles pour semer mi- octobre en bonnes conditions reste le facteur limitant, surtout sur sols hydromorphes (impossibilité 1 année sur 7). Le risque de pertes de rendement est accentué avec le recul de la date de semis (essai 2008-2009, -16 q entre le 25 septembre et 7 novembre).



de moins en moins de vulpins

... mais moins de jours disponibles et des pertes de productivité



dates de semis		du 21 au 30 septembre	du 1 au 10 octobre	du 11 au 20 octobre	du 21 au 31 octobre
% de levée de vulpins		100	75	30	5
nb de jours disponibles	sols hydromorphes	7,1	5,9	5,5	3,5
	sols à bon ressuyage	7,4	6,8	6,6	6,0
perte de rendement blé - q/ha		0	0 à -2q	-3 à -5q	-7 à -10q

... infimées par les résultats de cette année

Cinq essais date de semis Agri-Mieux (CDA 54 et 55) en 2008-2009 ont donné des rendements équivalents :

	Semis classique 25 au 27/09/2008	Semis décalé 10 au 15/10/2008
5 Essais CDA 54 et 55 2008-2009	86.6 q 73.9 à 102.4q	86.4 q 74.9 à 97.7 q

CONSEILS PRATIQUES EN SEMIS DECALES

- Ne généralisez pas le décalage de date de semis. A réserver aux parcelles à forte pression adventices d'automne et intégrer le risque parcelles hydromorphes.
- Prévoir d'utiliser des variétés précoces « type » Apache, Premio, Mercato afin de limiter le risque de baisse de rendement.
- Ne pas majorer les densités de semis conseillées aux dates classiques de plus de 10 %. Sur les essais 2008-2009, l'augmentation excessive de la densité de semis au delà des préconisations (+20 %) a accentué les pertes de rendement (-4 q au delà de 400 gr/m²) sans augmenter l'efficacité sur les adventices.

Partenaires techniques

- Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle : **Julien GRAND, Julien BASUYAUX** ☎: 03.83.43.09.32.
- EMC2 : **Olivier SAMSON**- ☎: 03.29.90.93.45.
- Coopérative Agricole Lorraine : **Julien GUINOT** ☎: 03.83.81.03.59.

Action cofinancée

